



D.2017.10.04.3.18

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS EN COMMUN
DE L'AGGLOMERATION TOULOUSAINE**

Séance du 4 Octobre 2017

3 - PLANIFICATION ET ECOMOBILITE**3.18 – Partenariat et Convention entre Tisséo Collectivités et la ville de Toulouse pour le Forum Mobilité Eurocities organisé du 16 au 18 octobre 2017 - Approbation et autorisation de signer la convention n° 2017.1085**

L'an deux mille dix-sept, le quatre octobre à Toulouse Métropole, le Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LATTES, Président du Syndicat Mixte.

	PRESENTS	POUVOIR	ABSENTS EXCUSES
TOULOUSE METROPOLE			
ANDRÉ Gérard	X		
AUJOULAT Michel	X	X (M. Lafon à partir de 10h32)	
BRIAND Sacha	X		X(Empêché d'assister temporairement à la séance sans donner pouvoir à partir de 11h15)
CARNEIRO Grégoire	X		X(Empêché d'assister temporairement à la séance sans donner pouvoir à partir de 11h25)
CHOLLET François		X (M. Trautmann jusqu'à 10h45)	X(Absent excusé à partir de 10h46)
DEL BORRELLO Marc	X		
GRASS Francis	X		
KELLER Bernard	X	X (M. Grass à partir de 10h30)	
LAGLEIZE Jean-Luc		X (Mme Marti)	
LATTES Jean-Michel	X		
MARTI Marthe	X		
MOUDENC Jean-Luc		X (M. Lattes)	
TRAUTMANN Pierre	X	X (M. Del Borrello à partir de 10h45)	
TRAVAL-MICHELET Karine	X	X (M. André à partir de 11h10)	
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU SICOVAL			
AREVALO Henri	X		
LAFON Arnaud	X		
SITPRT			
BACOU Denis	X		
GUYOT Philippe	X		

La ville de Toulouse accueille du 16 au 18 octobre prochain le Forum Mobilité du réseau européen Eurocities. Les sessions se tiendront à Toulouse Métropole et à la Médiathèque José Cabanis, espaces Vanel.

Tisséo Collectivités a été sollicité pour apporter son soutien à l'organisation de l'édition 2017 de cet événement qui réunit en moyenne chaque année une centaine d'experts européens du transport et de la mobilité urbaine. Pour rappel, cette manifestation s'était également tenue à Toulouse en 2009.

Il convient dès lors d'établir les modalités de partenariat entre la ville de Toulouse et Tisséo Collectivités dans le cadre de cet événement.

A cette fin, Tisséo Collectivités s'engage à mettre à la disposition de la ville de Toulouse:

- 100 titres de transport ;
- 100 plans du réseau ;
- un bus « Linéo » pour la visite des lignes 7 et 8 prévue le 16 octobre (départ à 14h00 de Marengo) ;
- un bus standard pour la visite d'Airbus prévue le 18 octobre (départ à 14h00 de Marengo)

Tisséo Collectivités contribuera également au programme politique et technique du Forum Mobilité:

- le Président interviendra lors de la session plénière d'ouverture le 16 octobre (à partir de 9h30) ;
- une présentation du concept Linéo en introduction de la visite technique sera assurée le 16 octobre (à partir de 14h00 – dans l'enceinte du bus Linéo) ;
- une présentation en session « Inspiration cases » du projet Téléphérique Urbain Sud le 16 octobre (à partir de 11h45)
- une visite guidée des œuvres d'art dans le métro sera proposée aux congressistes, en collaboration avec l'Office de Tourisme, le 18 octobre (départ à 14h00 – au départ de la station Jean-Jaurès).

En contrepartie, la ville de Toulouse s'engage à :

- Faire figurer le logo de Tisséo Collectivités sur l'ensemble des supports de communication de l'événement ;
- Offrir à Tisséo Collectivités un package Relations Publiques pendant l'événement (invitations aux déjeuners et dîner officiels, (10 représentants de Tisséo Collectivités à déterminer).

Accusé de réception en préfecture 031-253100986-20171010-20171004-3-18D- DE Date de télétransmission : 10/10/2017 Date de réception préfecture : 10/10/2017

Le Comité Syndical :
Entendu l'exposé de Monsieur le Président,
Après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants :

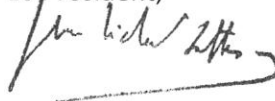
ARTICLE 1 : APPROUVE les termes de la convention de partenariat avec la ville de Toulouse pour le Forum Mobilité Eurocities.

ARTICLE 2 : AUTORISE le Président à signer ladite convention avec la ville de Toulouse.

ARTICLE 3 : DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet pour contrôle de légalité.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Pour extrait conforme,

Le Président,



Jean-Michel LATTES

**Convention de partenariat
entre le SMTC et la Mairie de Toulouse**

N° 2017-1085

ENTRE

LE SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS EN COMMUN DE L'AGGLOMERATION TOULOUSAIN dont le siège social est situé 7, esplanade Compans Caffarelli BP 11120 31011 TOULOUSE Cedex 6, représenté par son Président, Monsieur Jean-Michel LATTES dûment habilité à signer la présente, par délibération n° 2017.10.04.3.18 du 04 octobre 2017,

Ci-après dénommé : Tisséo Collectivités

ET

LA MAIRIE DE TOULOUSE dont le siège social est situé Hôtel de Ville - Place du capitole - BP 999 - 31040 Toulouse Cedex 9, représenté par son Président, Monsieur Jean-Luc MOUDENC dûment habilité à signer la présente, par délibération n° 2017.10.04.XX.XX du 12 octobre 2017,

Ci-après dénommé : Mairie de Toulouse

PREAMBULE

Dans le cadre de l'organisation du Forum Mobilité Eurocités conduite par la ville de Toulouse, Toulouse Métropole et l'association Eurocities, Tisséo Collectivités a été sollicité pour apporter son soutien à l'organisation de cet événement.

Le Forum Mobilité Eurocities se tiendra du lundi 16 au mercredi 18 octobre 2017 dans les locaux de Toulouse Métropole et à la Médiathèque José Cabanis, espaces Vanel. Une centaine de congressistes européens sont attendus.

ARTICLE 1 – Objet

La présente convention a pour objet de définir les actions de soutien de Tisséo Collectivités pour cette manifestation.

ARTICLE 2 – MISES A DISPOSITION ET CONTRIBUTIONS DE TISSEO COLLECTIVITES

Tisséo Collectivités met à disposition et prend à sa charge:

- 100 titres de transport ;
- 100 plans du réseau ;
- un bus « Linéo » pour la visite des lignes 7 et 8 prévue le 16 octobre (départ à 14h00 de Marengo) ;
- un bus standard pour la visite d'Airbus prévue le 18 octobre (départ à 14h00 de Marengo)

Accusé de réception en préfecture 031-253100986-20171010-20171004-3-18D- DE Date de télétransmission : 10/10/2017 Date de réception préfecture : 10/10/2017

Tisséo Collectivités contribuera également au programme politique et technique du Forum Mobilité:

- le Président interviendra lors de la session plénière d'ouverture le 16 octobre (à partir de 9h30) ;
- une présentation du concept Linéo en introduction de la visite technique sera assurée le 16 octobre (à partir de 14h00 – dans l'enceinte du bus Linéo) ;
- une présentation en session « Inspiration cases » du projet Téléphérique Urbain Sud le 16 octobre (à partir de 11h45)
- une visite guidée des œuvres d'art dans le métro sera proposée aux congressistes, en collaboration avec l'Office de Tourisme, le 18 octobre (départ à 14h00 – au départ de la station Jean-Jaurès).

ARTICLE 3 – ENGAGEMENT DE LA MAIRIE DE TOULOUSE

En contrepartie, la ville de Toulouse s'engage à :

- Faire figurer le logo de Tisséo Collectivités sur l'ensemble des supports de communication de l'événement ;
- Offrir à Tisséo Collectivités un package Relations Publiques pendant l'événement (invitations aux déjeuners et dîner officiels, (10 représentants de Tisséo Collectivités).

ARTICLE 4– DUREE

La présente convention est consentie et acceptée pour la tenue de cette manifestation.

ARTICLE 5 – MODIFICATION DE LA CONVENTION

Toute modification de la présente convention fera l'objet d'un avenant signé par les parties.

ARTICLE 6 – RESILIATION DE LA CONVENTION

Cette convention pourra être résiliée, par l'une ou l'autre partie, en cas de non-respect par l'une des parties des obligations contractées au titre des présentes constaté par acte extra-judiciaire, en cas d'annulation de la manifestation, ou en cas de force majeure.

ARTICLE 7 – LITIGES

Les parties conviennent d'épuiser les voies amiables avant de s'en remettre aux tribunaux. Seuls les tribunaux de Toulouse seront compétents.

Fait à Toulouse, en quatre exemplaires, le

Pour Tisséo Collectivités
Le Président

Pour la Ville de Toulouse
Le Maire

Accusé de réception en préfecture 031-253100986-20171010-20171004-3-18D- DE Date de télétransmission : 10/10/2017 Date de réception préfecture : 10/10/2017
